

DISCRIMENOPHOBIE Crainte ou mépris du discernement

*Phobie non officielle, non reconnue, non spécifique,
non classifiée en tant que trouble anxieux défini dans le DSM-5 et la CIM-11*

Le **discernement** est la capacité à **réfléchir avec justesse afin de distinguer ce qui est vrai ou faux, bon ou mauvais, approprié ou non**, avant de prendre une décision. : capacité à distinguer clairement le vrai du faux, le bien du mal ou ce qui convient.

Exemple : « Elle a fait preuve de discernement en prenant le temps d'analyser la situation avant d'agir. »

Synonymes selon le contexte : **jugement, lucidité, sagesse, perspicacité.**

En latin, « **discernement** » peut se traduire principalement par :

- **discretio** → discernement, distinction, jugement ; c'est le terme le plus courant, notamment dans un contexte philosophique ou spirituel.
- **discrimen** → distinction, différence, séparation ; davantage centré sur le fait de distinguer.
- **iudicium** → jugement, faculté de juger ; adapté lorsqu'on parle de capacité à évaluer correctement.

Pour le sens de « **capacité à discerner avec sagesse** », privilégier **discretio**.

En **grec ancien**, « discernement » peut se traduire selon le sens recherché :

- **διάκρισις (diákrisis)** — distinction, discernement, capacité à séparer ou à distinguer. C'est probablement le terme le plus proche de « discernement ».
- **κρίσις (krisis)** — jugement, décision, faculté de juger.
- **φρόνησις (phrónēsis)** — prudence, sagesse pratique, discernement dans l'action.

Le mot grec ancien pour « **discernement** » au sens de **faculté de distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, διάκρισις (diákrisis)** est particulièrement approprié.

Le DISCRIMENOPHOBIE

Le **mépris du discernement** mérite d'être distingué selon ses sources, car il recouvre des postures hétérogènes qui convergent seulement dans leur résultat pratique : l'aplatissement des différences qualitatives.

Il y a d'abord un mépris égalitariste — celui qui voit dans toute hiérarchisation des jugements une prétention illégitime à l'autorité. Cette posture confond deux choses : la légitime suspicion à l'égard des discernements arbitraires (ceux qui masquent un rapport de pouvoir sous une apparence de jugement objectif) et le rejet du discernement comme tel. Bourdieu a montré combien le goût « distingué » fonctionne comme marqueur de classe ; mais il n'en concluait pas à l'équivalence de tous les jugements, seulement à la nécessité de les objectiver

sociologiquement. Le mépris populaire du discernement, lui, saute cette étape : il transforme une critique sociologique du jugement en refus de juger tout court.

Il y a ensuite un mépris relativiste, de filiation plus proprement épistémologique, qui tient que l'absence de critère ultime et incontestable équivaut à l'absence de tout critère. C'est un sophisme classique — l'impossibilité d'une fondation apodictique n'entraîne pas l'impossibilité d'une gradation raisonnée. Aristote le savait déjà : la *phronêsis* opère précisément là où la démonstration géométrique est hors de portée, dans le contingent et le particulier. Mépriser le discernement au nom de l'absence de certitude, c'est réclamer pour l'action pratique une rigueur qui n'est même pas celle qu'on exige des sciences empiriques.

Il y a enfin un mépris que je dirais **ressentimental**, au sens nietzschéen : le discernement suppose une capacité — un entraînement du jugement, une culture — que tous ne possèdent pas au même degré, et cette inégalité de fait est vécue comme une blessure. On répond alors non par l'acquisition mais par la dévalorisation de la faculté elle-même. C'est le mécanisme exact que Nietzsche décrit dans la *Généalogie de la morale* : ce qu'on ne peut atteindre, on le déclare sans valeur, voire suspect moralement — le discernant devient l'« élitiste », le « snob », catégories qui déplacent la question de la vérité du jugement vers la posture sociale supposée de celui qui juge.

Ce qui frappe, structurellement, c'est que ces trois mépris partagent un même geste : ils substituent à l'évaluation du contenu d'un jugement une disqualification de sa forme (l'acte même de discriminer). C'est un renversement performativement contradictoire, d'ailleurs, puisque mépriser le discernement est lui-même un acte de discernement — on y opère un tri entre les jugements acceptables (ceux qui n'établissent pas de hiérarchie) et les autres.